

Autorisation irresponsable d'un nouveau maïs OGM par l'ACIA

Author: Lucy

Sharratt<info@cban.ca><p>...sansévaluationdesrisquesenvironnementauxetavecréductiondesexigencesenvironnementalespourleSmartStaxdeMonsantoetDow.</p><p>Montréal, le vendredi 24 juillet 2009. Des représentants de la société sonnent l'alarme concernant les conséquences dangereuses de l'autorisation par le Canada d'un maïs OGM SmartStax contenant huit gènes, ce qui indique un autre affaiblissement de la réglementation environnementale. Ce maïs OGM est nouveau, car il empile huit gènes incluant deux de tolérance aux herbicides (Roundup et glufosinate) et d'autres qui produisent des insecticides. Ces gènes ont déjà été autorisés individuellement, mais jamais combinés ensemble. Ce maïs SmartStax est le résultat d'un accord entre Monsanto et Dow AgroSciences.</p><p>D'habitude, l'ACIA publie un « document de décision » qui résume les raisons pour justifier d'une autorisation. Cependant, il n'existe pas de tel document justificatif pour le SmartStax. « On pourrait raisonnablement penser que l'ajout de huit gènes devrait être suffisant pour enclencher une évaluation spécifique des risques environnementaux, mais l'ACIA n'offre aucune preuve d'une telle évaluation. Ceci semble confirmer que le maïs SmartStax a évité les procédures établies des évaluations des risques, qui, de toute manière, ont été jugées insuffisantes en 2001 par la Société Royale du Canada », constate Lucy Sharratt du Réseau canadien d'actions sur les biotechnologies.</p><p>En autorisant ce maïs OGM, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a également réduit d'une manière significative les exigences que les agriculteurs doivent suivre afin de retarder la résistance éventuelle des insectes aux insecticides. L'ACIA a réduit l'exigence de réserver des zones de refuge de 20 à 5% pour les cultures de SmartStax. Les agriculteurs qui cultivent un OGM produisant un insecticide (maïs Bt) doivent cultiver 20% de leur champ avec un maïs non-Bt dans un périmètre de 400 mètres d'un champ de maïs OGM Bt. L'objectif du refuge est de retarder la résistance des insectes aux insecticides.</p><p>« Non seulement l'ACIA n'a pas fait d'évaluation des risques pour le maïs SmartStax, mais elle a aussi réduit très sérieusement l'une des seules exigences de précaution imposées aux agriculteurs », déplore Benoit Girouard de l'Union paysanne. « La résistance éventuelle des insectes aux insecticides est inévitable, c'est une question de temps et la nouvelle exigence de 5% de refuge ne fera qu'empirer la situation ».</p><p>De plus, l'ACIA promet de revoir en 2013 cette décision sur les refuges à la fois des données fournies par Monsanto et Dow pour évaluer les succès ou l'échec de la réduction du refuge à 5%. C'est comme confier au loup la garde des brebis! » affirme Éric Darier de Greenpeace.</p><p>« Il est scandaleux que l'ACIA abandonne la politique des refuges. Sans doute, il s'aventure que les insectes sont proches d'être résistants à l'insecticide Bt. L'utilisation occasionnelle du Bt, un micro-organisme naturel pour contrôler les insectes, est une pratique responsable des agriculteurs biologiques. Ces derniers ont toujours prévenu que l'utilisation du maïs Bt accélèrerait la résistance des insectes. » déclare Benoit Girouard de l'Union paysanne.</p><p>L'ACIA et la USDA ont simultanément approuvé le maïs SmartStax et réduit le refuge à 5%. « Cette synchronisation est un signe inquiétant que les gouvernements américain et canadien sont prêts à harmoniser leurs politiques commerciales au détriment des considérations environnementales et sociales » de conclure Stéphane Groleau des Amis de la Terre de Québec.</p><p>Pour plus amples renseignements:</p><p>Lucy Sharratt, Réseau canadien d'actions sur les biotechnologies Tél.: 613 241 2267 ext. 6; Éric Darier, Greenpeace Cell.: 514 605-6497; Benoit Girouard, Union paysanne Cell.: 450 495-1910
Stéphane Groleau, Amis de la Terre de Québec Tél.: 418 524-2744</p>